

Besoin d'autonomie :
prendre plaisir à faire par
soi-même

Par exemple : se servir seul au goûter.

Les thématiques d'ateliers sont en lien avec ce besoin (psychomotricienne : motricité libre).

L'environnement est adapté et sécurisé

. La présence de l'adulte est rassurante et encourageante.



Besoin
d'être respecté et
reconnu dans son
individualité

Maîtriser ses paroles au-dessus de la tête de l'enfant, avancer à son rythme, l'encourager

Chaque enfant est unique : temps d'adaptation au RPE, concentration, intérêt pour les activités, autonomie dans la vie quotidienne, etc



Un temps réfléchi autour des besoins du jeune enfant



Besoins
physiologiques :
boire, manger, dormir

Proposition d'un moment convivial autour d'un goûter (fruits et légumes sous toutes leurs formes)

Un lit dans un espace calme peut être mis à disposition des bébés



Besoin de mouvement :

courir, sauter, se cacher, escalader,
tourner, ramper, etc.

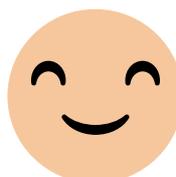
Règles de sécurité communes au groupe, claires, formulées en positif. Un espace délimité pour les tout-petits. (Exemple : Ne cours pas = marche)

Aller dans le sens de la motricité libre :

un enfant s'assoit dès lors qu'il est en mesure d'adopter lui-même la position ; absence de transats, assis seul e sur une chaise uniquement quand l'enfant marche.

Sinon, sur les genoux de l'adulte.

Tout cela nécessite la présence et la vigilance de l'adulte.



Besoin d'apprendre, de jouer, d'observer,
d'expérimenter, de répéter, ...

Jeu libre dont l'objectif est de prendre du plaisir.

L'activité du jour est proposée : si pas aujourd'hui peut-être la prochaine fois.

Le plaisir de l'enfant prime.

Développer la notion de créativité : cette notion est subjective, le dessin d'enfant n'a pas besoin de représenter quelque chose.

Besoin de sécurité affective :
repères, stabilité, présence de l'adulte
référent, être porté, réconforté, encouragé,
avoir son doudou/tétine

Horaires fixes, rituels dans la matinée (ex : comptines), régularité de présence

Mettre des mots sur les situations et émotions difficiles que vit l'enfant (arrivée et départ du RPE, prêter un jouet, tomber, etc)

Informé l'enfant dès que l'on quitte la pièce (aller aux toilettes, changer un autre enfant, etc)

L'adulte en temps d'accueil (parents, professionnel.le.s)

- Observer l'enfant dans **de nouvelles situations d'interactions et de découvertes** : l'enfant fait par lui-même et l'adulte l'accompagne par la parole.
- **Ponctualité** : Les temps d'accueil / jeux libres (9h-9h15 maximum) et de départ (au plus tôt 10h45-11h) sont **des moments clés** pour petits et grands.
Le temps de jeux libres permet à l'enfant d'intégrer son environnement. Entrer dans un groupe déjà formé ou dans une séance déjà en cours peut être difficile. De même pour le moment du départ.
A ce titre, nous demandons donc à tous les adultes de respecter ces horaires.
- **L'adulte participe à une ambiance propice** au bon déroulement de la matinée : présence et accompagnement de l'enfant, attention et calme lors des moments de regroupement (goûter, activités, temps de chants). Soutenir et respecter l'intervenant(e) dans son atelier en participant activement à la proposition.
En étant pleinement dans l'animation l'adulte permet à l'enfant (qui fonctionne par imitation) de rester ancré dans le moment présent.
- Accompagner l'enfant dans les **prémices de ses relations sociales...**
 - Mettre des mots sur ce qu'il vit
 - Initier soi-même ce que l'on attend de lui : ranger, participer à un atelier, etc. L'enfant imitera
 - Donner des consignes claires et courtes*... les notions de pardon, de partage ou la capacité d'attendre son tour, de se calmer ou de se retenir de faire quelque chose commencent à se développer uniquement autour de 4 ans.*
- Être **force de propositions** dans la vie du RPE :
Thématiques d'atelier, conduire un atelier, proposer et animer de nouvelles comptines, suggérer des formations, conférences, livres, documentaires, etc.

En lien avec les règles établies dans le cadre de l'agrément. Le professionnel assistant maternel s'engage à :

« Eviter tout jugement de valeur notamment en présence de l'enfant »

« Respecter la discrétion professionnelle » (= garder confidentielles les informations de la vie privée de l'enfant accueilli ou celle de sa famille)

Dans le cadre des activités du RPE, lieu institutionnel, parents et assistants maternels peuvent se confier aux animatrices qui sont soumises à ces mêmes obligations.

Le cerveau de l'enfant est très sensible aux ondes et aux écrans. Nous vous demandons donc de mettre votre téléphone en mode avion et de le laisser au maximum dans l'espace Accueil (à l'entrée du RPE).

Toute photo requiert un **droit à l'image**, elles sont donc soumises à l'accord du parent employeur et limitées strictement aux enfants placés sous votre responsabilité.

Dans l'intérêt de l'enfant, cette démarche doit rester mesurée et ne doit pas interrompre l'enfant dans ce qu'il vit sur le moment.

